

Lyon, le 07 octobre 2024

DEC8 – Certificat de formation générale

Arrêté n°2024-10-07 fixant les dates d'ouverture
du registre d'inscription du CFG (session de
décembre 2024)

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités,

Vu le code de l'Education, notamment ses articles D332-23 et suivants relatifs au certificat de formation générale ;

Vu le décret n°83-569 du 29 juin 1983 instituant le certificat de formation générale modifié par le décret n°88-459 du 25 avril 1988 et le décret n° 2010-784 du 8 juillet 2010 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le registre d'inscription au certificat de formation générale au titre de la session de décembre 2024 sera ouvert du jeudi 7 novembre 2024 à 9H00 (heure de Paris) au mercredi 13 novembre 2024 à 17H00 (heure de Paris).

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Olivier DUGRIP